

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE _007_2026

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 février 2026

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 11

de Votants 11

dix février deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Antoine ARENA.

OBJET :

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Etaient présents : Antoine ARENA, Bénédicte ESMIOL-PAUL, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET, Marc GORSKI, Cyrille MEYNIER, Bruno VILLARON, Pierre TEULER, Christian GASSEND

Absents : Kris HEYNDRICKX

Excusés :

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Christine HAMOT, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 06/02/2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Date de transmission de l'acte: 11/02/2026

Date de réception de l'AR: 12/02/2026

004-210400479-DE_007_2026-DE

A G E D I

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit en euros	Recettes ou Excédent en euros	Dépenses ou Déficit en euros	Recettes ou Excédent en euros	Dépenses ou Déficit en euros	Recettes ou Excédent en euros
Résultats reportés	0	339 253,47	68 707,86	0	68 707,86	339 253,47
Opérations de l'exercice	674 276,56	755 900,63	228 499,19	291 835,84	902 775,75	1 047 736,47
TOTAUX	674 276,56	1 095 154,10	297 207,05	291 835,84	971 483,61	1 386 989,94
Résultat de clôture		420 877,54	5 371,21			415 506,33
Restes à réaliser					83 679,20	
Besoin/excédent de financement Total						331 827,13
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						278 154,00

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par M. Jean-Marie MARTIN décide,

- d'approuver le Compte financier unique 2025 et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et
- d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

89 050,41€	au compte 1068 (recettes d'investissement)
331 827,13€	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
5 371,21€	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire
Antoine ARENA



Secrétaire de séance
Christine HAMOT

Date de transmission de l'acte: 11/02/2026
Date de réception de l'AR: 12/02/2026
004-210400479-DE_007_2026-DE
A G E D I